

Achat et commande publique (Données DCO)

Le Pays s'est résolument engagé dans une politique de modernisation des achats publics avec la mise en œuvre de la stratégie de réforme de la gestion des finances publiques (RGFP) pour laquelle cette fonction stratégique doit être pilotée, organisée et professionnalisée.

En 2018, la Polynésie unifiait les règles applicables à la passation et à l'exécution des marchés publics de la Collectivité, des communes ainsi que leurs démembrements pour stimuler l'activité économique, améliorer l'accès des entreprises à la commande publique et y intégrer les critères sociaux et environnementaux dans les achats publics pour répondre à l'objectif constitutionnel de développement durable assigné aux politiques publiques.

Après des bases réglementaires réformées, face aux constats

- d'une administration pas suffisamment outillée pour piloter correctement ses achats ;
- d'une fonction achat éclatée, les bonnes pratiques d'achats pas diffusées ;
- peu d'acheteurs publics professionnels et des capacités d'identification des besoins faibles ;
- une pratique d'achat perçue avant tout comme un acte juridique et procédural ;
- une logique économique rarement présente,

la Polynésie a poursuivi sa démarche avec la structuration des achats publics polynésiens par la création de la direction de la commande publique intégrant l'activité de centrale d'achat de la Polynésie française à compter du 1^{er} janvier 2022.

Son chef de service a été nommé en août 2022.

Un des éléments importants pour préciser les orientations en matière d'achats publics est de disposer des éléments statistiques.

Ainsi, la direction a repris la publication annuelle des marchés publics conclus. Jusqu'à présent, les informations communiquées ne portaient que sur les marchés des services administratifs dépassant le seuil de la procédure formalisée (>35 MXPf HT). A compter de 2022, la liste intègre également les marchés conclus par les établissements publics (EPA et EPIC) et porte sur tous les marchés dépassant le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence (>8 MXPf HT).

Ainsi, 1033 marchés publics ont ainsi été conclus en 2022 (contre 103 en 2021) dont 44% ont été portés par les services et 56% par les établissements publics.

Il convient principalement de relever que :

- 55% des marchés conclus en 2022 relevaient d'une procédure formalisée, 34% d'une procédure adaptée (MAPA), et 7% d'une procédure négociée.
- 43% des marchés publics conclus en 2022 ont porté sur des opérations de travaux, 33% sur des achats de services, et 24% sur des achats de fournitures.

Deux grandes périodes d'intensification de notification des marchés sont identifiées : à la fin du mois de janvier, et à la mi-août.

En termes de répartition géographique, 81% des marchés publics conclus en 2022 ont eu pour lieu d'exécution les Iles du Vent, viennent ensuite les Iles Sous le Vent avec 8% du volume, puis les Marquises avec 5%, les Tuamotu avec 4%, et enfin les Australes avec 2% des marchés.

Table 1 : Répartition en volume des marchés conclus en 2022 par catégories d'acheteurs publics et type de procédure.

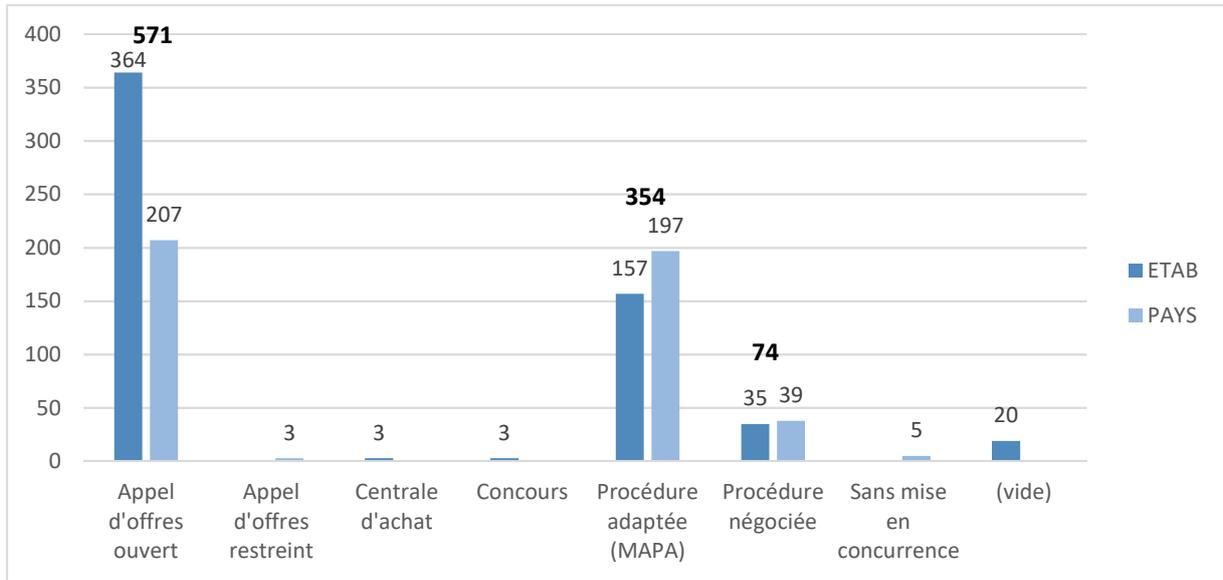


Table 2 : Répartition en volume des marchés conclus en 2022 par catégorie d'acheteurs publics et par catégorie de marché.

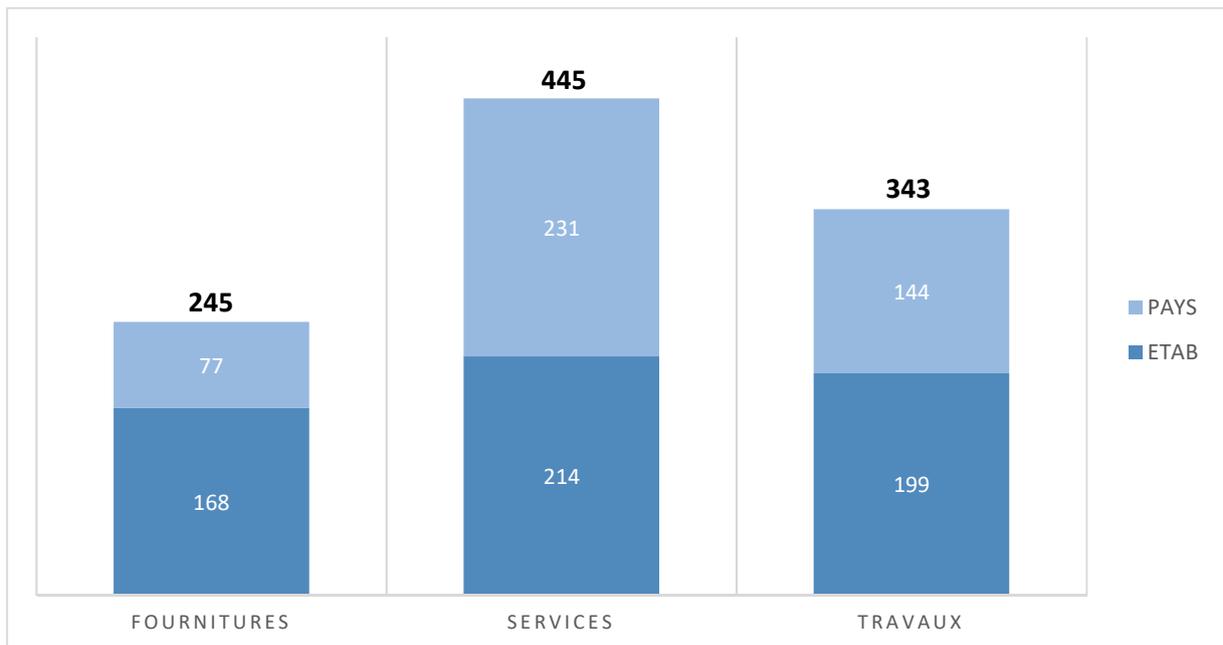


Table 3 : Répartition en volume des marchés conclus en 2022 par catégorie d'acheteur, catégorie de marché et par fourchettes de montant.

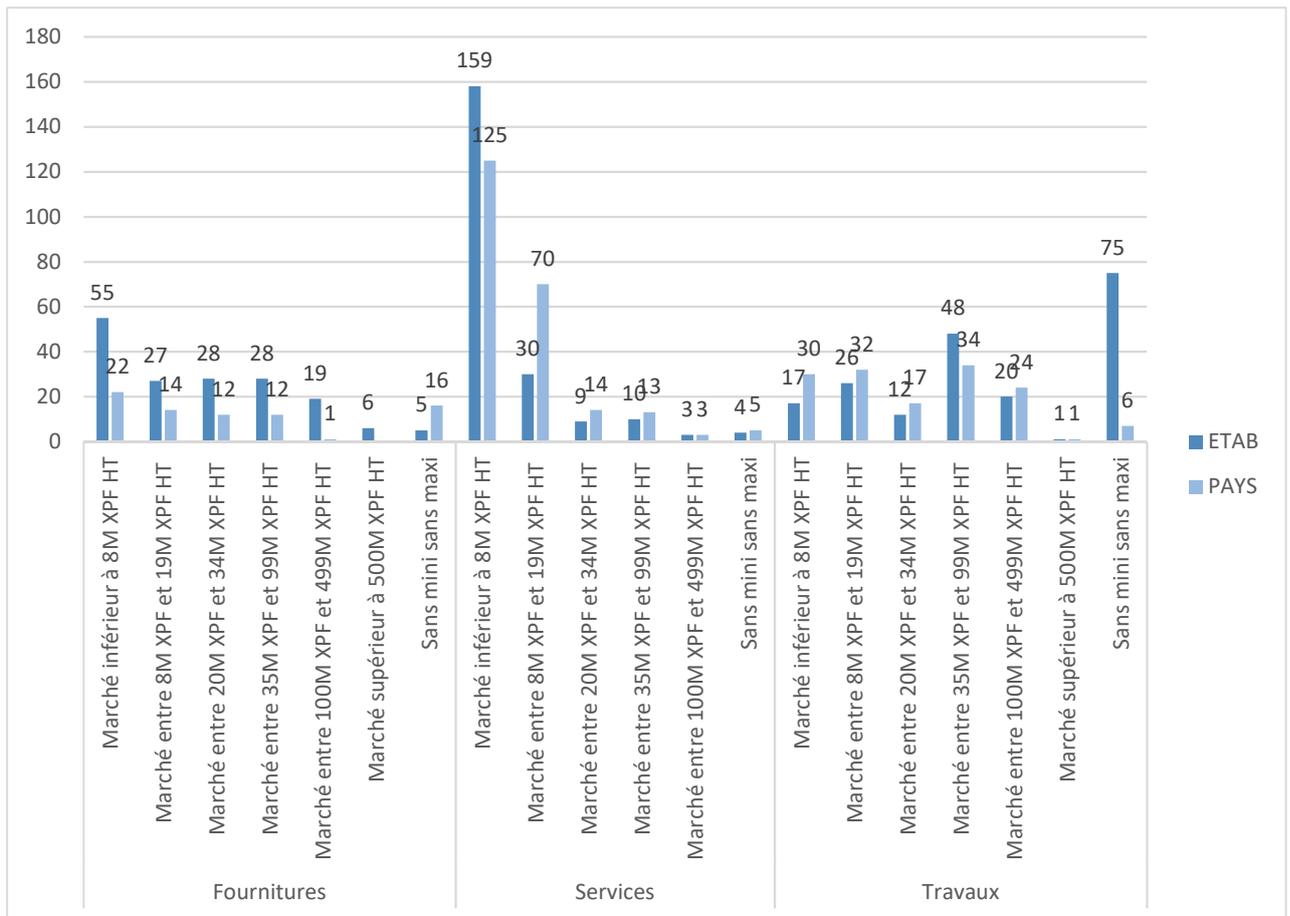


Table 4 : Saisonnalité des marchés conclus en 2022 par la Polynésie Française et ses Etablissements Publics.

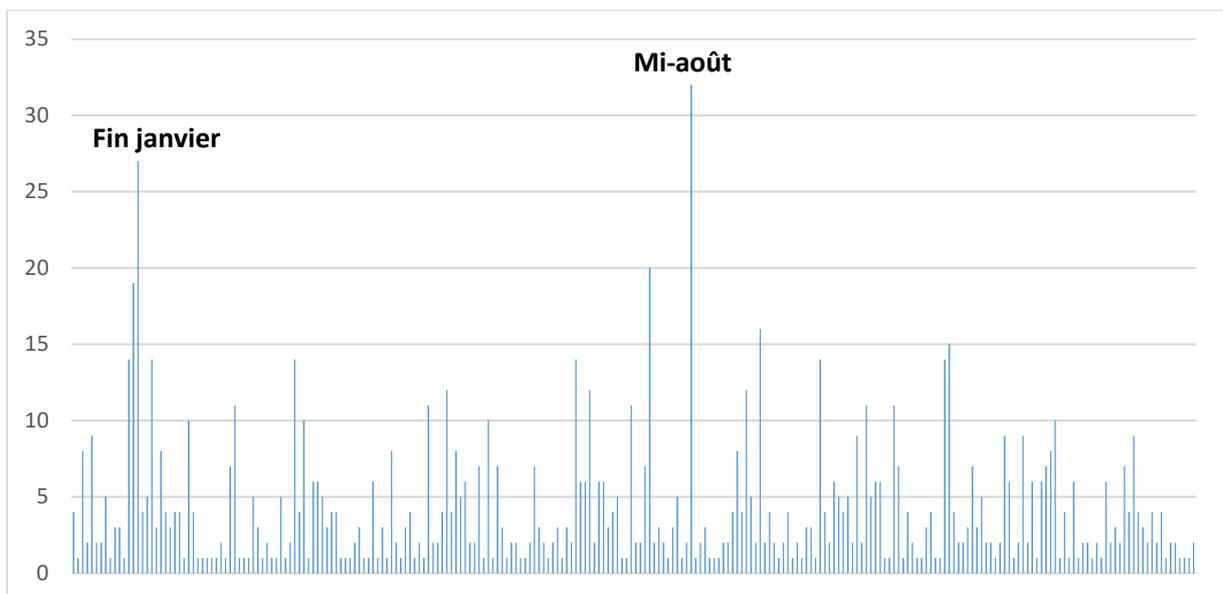


Table 5 : Répartition en volume des marchés conclus en 2022 par domaine d'achats après retraitement par la DCO.

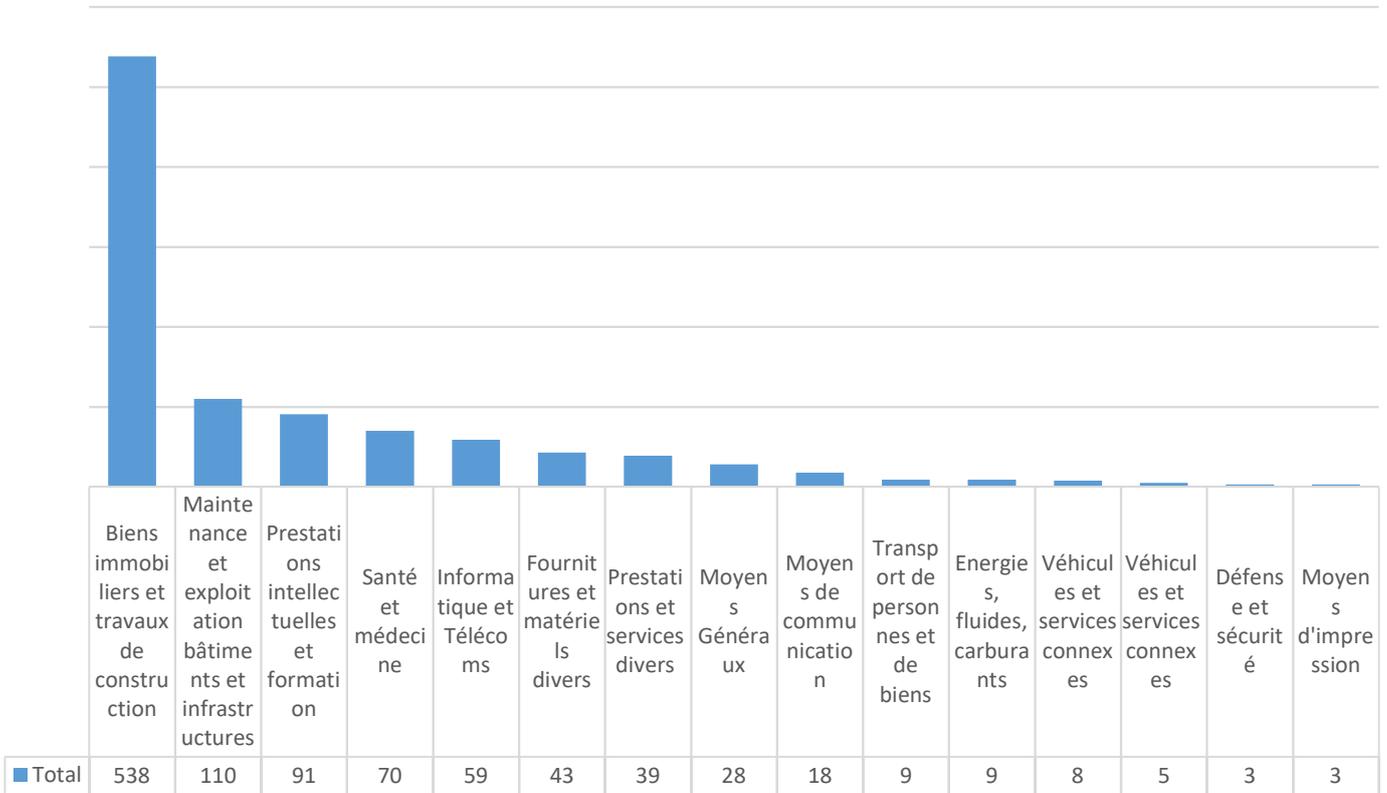
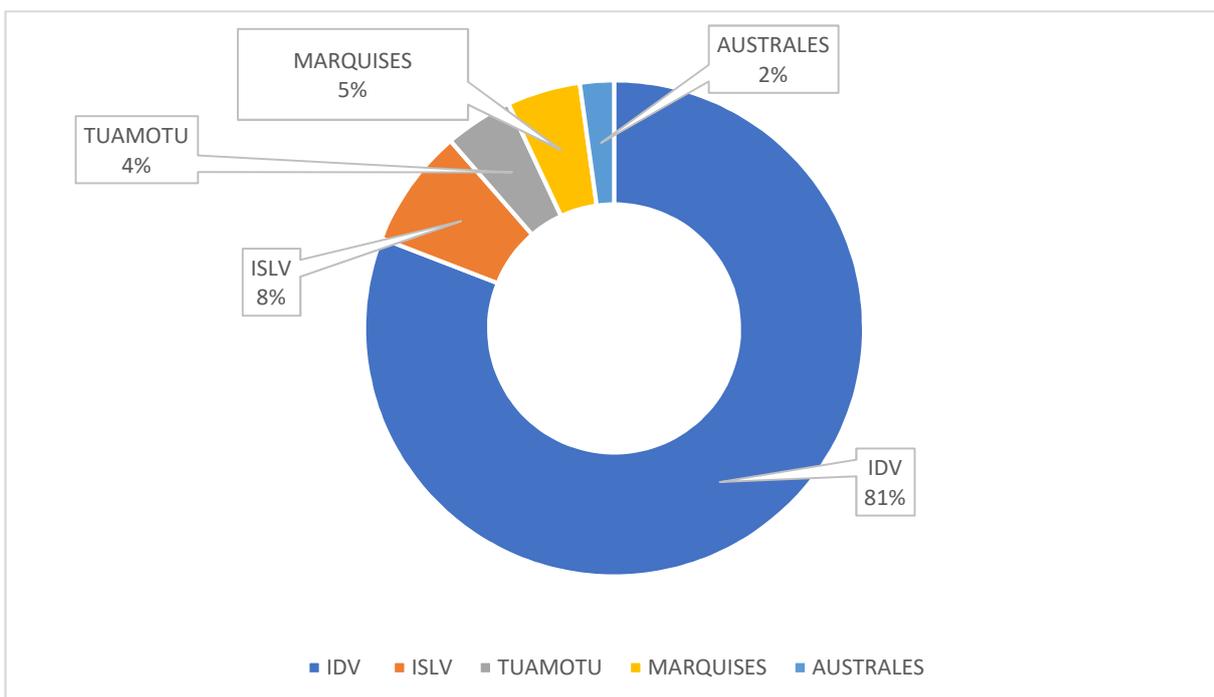


Table 7 : Répartition géographique en volume des marchés publics conclus en 2022.



En 2022, ce sont 218 commissions d'appel d'offre qui se sont tenues selon la répartition suivante :

